

Centre de services scolaire de la Capitale

Guide aux parents 2022→2023



Document
de référence

Québec 

Table des matières



2 **Carte géographique
du territoire**

3 **Bienvenue dans nos écoles!**

4 **Dates importantes**

5 **Place aux parents!**

6 **Comment fonctionnent
les services de garde?**

7 **Transport scolaire**

8 **Fermeture des établissements
lors d'intempéries ou
en cas de force majeure**

9 **Procédure d'admission et
d'inscription**

11 **Service à la clientèle et
processus de traitement d'une plainte
Protectrice de l'élève**

12 **Tout ce qu'offre le CSSC**

Carte géographique

du territoire du Centre de services scolaire de la Capitale

Écoles primaires

SECTEUR DUBERGER

- 1 École de la Mosaïque
- 2 École du Domaine
- 3 École Jean-XXIII

SECTEUR LES SAULES

- 4 École du Buisson
- 5 École Sainte-Monique
- 6 École des Écrivains

SECTEUR HAUTE-VILLE

- 7 École Anne-Hébert
- 8 École internationale de Saint-Sacrement
- 9 École Saint-Jean-Baptiste

SECTEUR VANIER

- 10 École Notre-Dame-du-Canada
- 11 École Sans-Frontière

SECTEUR CENTRE-VILLE

- 12 École Saint-Malo
- 13 École Marguerite-Bourgeoys
- 14 École Sacré-Cœur

SECTEUR LIMOILOU/NORD-EST

- 15 École Saint-Paul-Apôtre
- 16 École Saint-Albert-le-Grand
- 17 École Sainte-Odile

SECTEUR LIMOILOU/NORD

- 18 École Dominique-Savio
- 19 École des Jeunes-du-Monde

SECTEUR LIMOILOU/SUD-OUEST

- 20 École des Berges
- 21 École Saint-Fidèle
- 22 École de la Grande-Hermine
- 23 École Stadacona

SECTEUR EST

- 24 École de l'Accueil
- 25 École de l'Étoile-du-Nord
- 26 École du Beau-Séjour
- 27 École du Vignoble
- 28 École Les Prés-Verts - Pavillon Saint-Bernard
- 29 École Les Prés-Verts
- 30 École de l'Escabelle
- 31 École de l'Apprenti-Sage

SECTEUR CENTRE

- 32 École de Château-d'Eau
- 33 École de la Source
- 34 École de l'Aventure
- 35 École de l'Arc-en-Ciel
- 36 École de La Chaumière
- 37 École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges
- 38 École Saint-Claude

SECTEUR OUEST

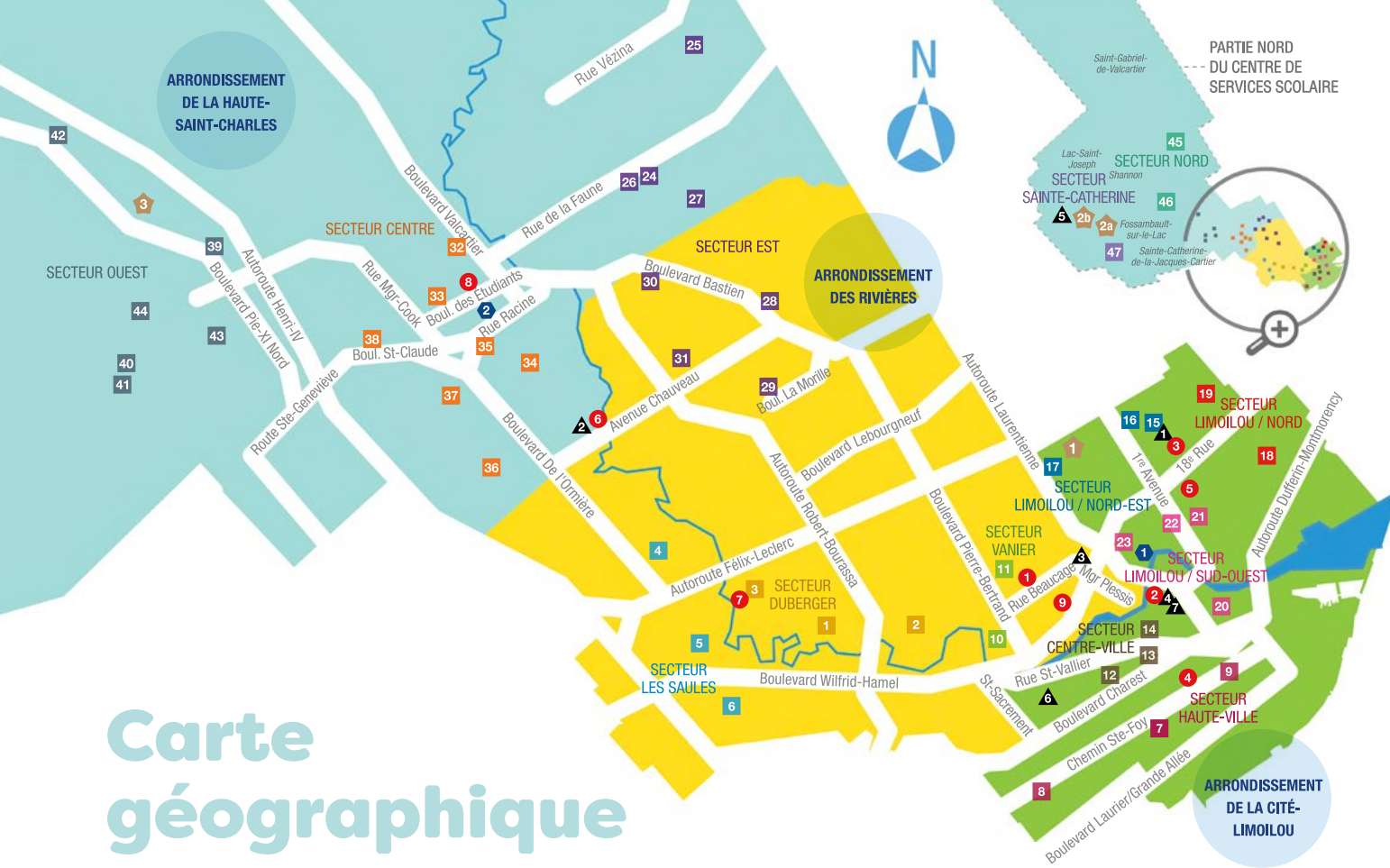
- 39 École de La Chanterelle
- 40 École Jules-Émond
- 41 École Amédée-Boutin
- 42 École du Val-Joli
- 43 École à l'Orée-des-Bois
- 44 École de la Myriade

SECTEUR NORD

- 45 École du Joli-Bois
- 46 École Alexander-Wolff

SECTEUR SAINTE-CATHERINE

- 47 École des Explorateurs



Centres de formation professionnelle

- 1 Centre de formation professionnelle de Limoilou
- 2 Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
- 3 Centre de formation professionnelle de Québec
- 4 Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer
- 5 École de foresterie de Duchesnay
- 6 École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ)
- 7 École hôtelière de la Capitale

Centres d'éducation des adultes

- 1 Centre Louis-Joliet
- 2 Centre Saint-Louis

Écoles primaires-secondaires

- 1 École régionale des Quatre-Saisons
- 2a École institutionnelle Jacques-Cartier
- 2b Saint-Denys-Garneau
- 3 École L'Odyssée

Écoles secondaires

- 1 École Boudreau
- 2 École Cardinal-Roy
- 3 École Jean-de-Brébeuf
- 4 École Joseph-François-Perrault
- 5 École secondaire de la Cité
- 6 École secondaire de Neufchâtel
- 7 École secondaire La Camaradière
- 8 École secondaire Roger-Comtois
- 9 École secondaire Vanier



Bienvenue dans nos écoles!

Le guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire.

En parcourant ce guide, vous découvrirez de l'information concernant les écoles du Centre de services scolaire de la Capitale, le transport scolaire, la procédure d'admission et d'inscription, les services de garde, les dates importantes ainsi que les comités auxquels vous pouvez participer.

Soyez assurés de l'engagement soutenu de tout notre personnel à offrir à votre enfant des services éducatifs de grande qualité, adaptés à ses besoins, et qui lui permettront de se développer et de s'épanouir dans un milieu de vie sain et stimulant. Les équipes de nos écoles travaillent en étroite collaboration avec celles des différents services afin de contribuer à la persévérance et la réussite scolaire de tous nos élèves.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une belle année scolaire. Que celle-ci soit riche en apprentissages et en expériences inoubliables.

Bonne lecture!

Le directeur général,



Pierre Lapointe

Dates importantes



Rentrée scolaire	29 août 2022
Congé de la Fête du travail	5 septembre 2022
Journées pédagogiques fixes (avant Noël) (primaire et secondaire)	19 septembre, 3 octobre, 21 octobre, 17 et 18 novembre 2022
Congé de l'Action de grâce	10 octobre 2022
Vacances de Noël	23 décembre 2022 au 6 janvier 2023
Journées pédagogiques fixes (après Noël) (primaire et secondaire)	9 janvier, 30 janvier, 24 février, 13 mars et 19 mai 2023
Journées pédagogiques converties en journées de classe en cas de fermetures d'établissements lors d'intempéries	21 avril, 5 mai et 5 juin 2023
Inscription scolaire pour le préscolaire, le primaire et le secondaire	6 au 14 février 2023
Semaine de relâche	6 au 10 mars 2023
Congé de Pâques	7 et 10 avril 2023
Congé de la Journée nationale des Patriotes	22 mai 2023
Fin de l'année scolaire	22 juin 2023

*Dans le cas où des dates importantes ci-dessus devaient changer, l'information serait publiée sur le site Internet du Centre de services scolaire.

**Consultez le
calendrier scolaire
complet sur le
site Internet du
Centre de
services scolaire.**

Place aux parents!

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école : projet éducatif, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* du Centre de services scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la vie scolaire en s'impliquant au sein de l'une des instances ou de l'un des comités suivants.

Comité de parents

Le comité de parents, formé d'un représentant élu par l'assemblée des parents de chaque école, représente les intérêts des parents auprès du Centre de services scolaire. Le comité est consulté sur différentes questions importantes, dont le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, les actes d'établissement de même que sur les objectifs et principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués aux unités administratives ainsi que la répartition des services éducatifs complémentaires.

Séances régulières du comité de parents

Les séances régulières du comité de parents sont publiques. Les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.

Surveillez notre site Internet pour connaître les dates des rencontres et pour obtenir de l'information, à l'adresse <https://cssc.gouv.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/>.



Comment fonctionnent les services de garde ?

Le Centre de services scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans tous ses établissements d'enseignement primaire.

La période d'ouverture des services de garde en milieu scolaire couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe), le midi et l'après-midi (après la classe). Ils peuvent aussi être offerts pendant les journées pédagogiques.

Chaque service de garde établit son programme d'activités en tenant compte des trois objectifs ci-dessous. Les activités sont dirigées par des équipes d'éducateurs et d'éducatrices qui ont à cœur le bien-être de l'enfant et qui, grâce à des formations offertes par le Centre de services scolaire, peuvent actualiser leurs méthodes de travail. Les inscriptions au service de garde ont lieu au même moment que la période d'inscription scolaire en février.

Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a la mission suivante :



SOUTENIR l'enfant dans son développement :

- › en collaborant avec la famille et l'école;
- › en respectant ses besoins;
- › en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.



SOCIALISER l'enfant :

- › en le respectant dans son milieu;
- › en stimulant son sentiment d'appartenance;
- › en visant le développement de ses habiletés sociales;
- › en lui apprenant le partage et la vie en collectivité.



DÉVELOPPER l'enfant :

- › en respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global;
- › en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage;
- › en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences;
- › en l'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.

Transport scolaire

Chaque année, le Centre de services scolaire de la Capitale transporte en toute sécurité près de 11 000 élèves. Ce sont 244 véhicules qui parcourent plus de 14 000 km par jour.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- › l'élève du **préscolaire** qui réside* à une distance supérieure à **800 mètres** de l'école;
- › l'élève du **primaire** qui réside* à une distance supérieure à **1,6 kilomètre** de l'école;
- › l'élève du **secondaire** qui réside* à une distance supérieure à **2 kilomètres** de l'école;
- › l'élève qui doit emprunter une **zone considérée à risque** (lorsque plusieurs des facteurs suivants sont présents : la vitesse et la densité de la circulation, le degré de visibilité, l'absence de trottoir, l'absence de feux de circulation pour véhicules et piétons);
- › l'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par le Centre de services scolaire.

Les parents d'élèves n'ayant pas droit au transport scolaire peuvent soumettre une demande. S'il reste des places, il est possible de profiter du service au prix de 375 \$ par année pour un enfant, 667 \$ pour deux enfants et 875 \$ pour trois enfants et plus.

* L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

Les parents peuvent maintenant consulter les retards du transport scolaire grâce à l'outil **Alerte-Bus**. Avec le numéro de parcours et l'école de l'enfant, l'outil permet de connaître le temps estimé du retard et le détail de la situation. En vous inscrivant à l'outil Alerte-Bus, un courriel vous sera envoyé dès qu'un nouveau retard est signalé et qu'il touche le circuit pour lequel vous êtes abonné. Consultez le <https://alertebus.cscapitale.qc.ca> pour voir l'outil et vous abonner.



NOUVEAUTÉ
OUTIL
ALERTE-BUS



Transport du midi

Le transport du midi est offert au prix de 375 \$ par année pour un enfant, 667 \$ pour deux enfants et 875 \$ pour trois enfants et plus, si le nombre de demandes est suffisant.

Laissez-passer en ligne

Le laissez-passer de votre enfant doit être récupéré après le 18 août 2022 à 13 h sur le site Internet du Centre de services scolaire. À l'aide de l'outil « Trouver mon autobus », saisissez votre code postal et le numéro de fiche de votre enfant. Vous accéderez ainsi aux données d'embarquement. Le numéro de fiche se trouve sur un bulletin, un horaire, une carte étudiante ou une facture d'effets scolaires. Pour les élèves du préscolaire, vous trouverez le numéro de fiche sur la confirmation d'inscription.

Fermeture des établissements lors d'intempéries ou en cas de force majeure

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il arrive que le Centre de services scolaire doive fermer un ou des établissements, lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, dégât d'eau, etc.). L'information est rapidement disponible :

- › sur la page d'accueil de son site Internet cssc.gouv.qc.ca;
- › sur sa page Facebook;
- › par téléphone au 418 686-4040.

Lorsque des alertes météo de tempêtes hivernales sont émises par Environnement Canada, quelle que soit la décision de fermer ou de maintenir les activités des établissements, l'information est communiquée vers 6 h sur le site Internet et sur la page Facebook du Centre de services scolaire.

Pour en savoir plus, consultez la page <https://cssc.gouv.qc.ca/trouver-linformation-fermetures-detablissements/>.

Si aucune alerte météo de tempête hivernale n'est émise par Environnement Canada et qu'aucun avis n'est diffusé avant 7 h sur l'une ou l'autre des sources officielles d'information du Centre de services scolaire, tous les établissements sont ouverts.

- › Lors d'une fermeture avant le début des classes, les services de garde sont également fermés. Le Centre de services scolaire diffuse l'information vers 6 h.
- › Lors d'une fermeture en soirée (centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes), le Centre de services scolaire diffuse l'information vers 14 h.
- › La décision de fermer les établissements s'applique également aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

**Dans tous les cas,
la décision vise à assurer
la sécurité des élèves.**

Procédure d'admission et d'inscription

Âge d'admission pour l'année 2023-2024

L'âge d'admission est fixé à 4 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2023 pour les élèves du préscolaire 4 ans, sans possibilité de dérogation.

L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2023 pour les élèves du préscolaire 5 ans et à 6 ans avant le 1^{er} octobre 2023 pour les élèves du primaire.

Procédure à suivre

Nouveaux élèves

Pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois (maternelle) en 2023-2024 et pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale :

- › Les parents doivent remplir le formulaire électronique disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire dès la première journée de la période d'admission et d'inscription. Les détails relatifs à la procédure sont publiés sur le site Internet quelques semaines avant.
- › Les parents doivent d'abord connaître leur école de bassin. Pour connaître celle-ci, consultez l'outil de recherche de l'école de bassin sur le site Web. En cas de difficulté, vous pouvez communiquer avec le service de l'organisation scolaire au 418 686-4040, poste 2204.

À noter à votre agenda!
Période d'admission et d'inscription :
du 6 au 14 février 2023

Élèves actuels

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire en 2023-2024 :

- › Les parents reçoivent par courriel un rappel pour procéder à l'inscription en ligne de leur enfant dans Mozaïk-Portail : <https://mozaikportail.ca/parents/>. Ils doivent valider les données contenues dans le formulaire électronique et confirmer l'inscription de leur enfant pendant la période d'inscription.

Documents à fournir

Pour procéder à l'inscription d'un élève, il est primordial d'avoir en votre possession tous les documents originaux nécessaires. La liste des documents à fournir est disponible sur la page <https://cssc.gouv.qc.ca/prescolaire-et-primaire/inscription-scolaire-admission-prescolaire-primaire-2/#Section-2>.

Maternelle 4 ans à temps plein

Des services sont offerts 5 journées par semaine dans certaines écoles primaires du Centre de services scolaire de la Capitale. La liste des écoles qui offrent ce service est disponible sur le site Internet et est mise à jour régulièrement. Les demandes de places disponibles ont lieu pendant la période d'inscription. Les places étant limitées, une réponse parviendra aux parents à la fin du mois d'avril. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre école de bassin.

Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. Les inscriptions au service de garde ont lieu au même moment que la période d'inscription scolaire en février. Les détails sont disponibles dans la page <https://cssc.gouv.qc.ca/prescolaire-et-primaire/inscription-scolaire-admission-prescolaire-primaire-2/#Section-2>.

Transport scolaire

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire. Consultez la page du transport scolaire pour en savoir plus : <https://cssc.gouv.qc.ca/transport-scolaire/>.

Choix d'une autre école

À l'intérieur du Centre de services scolaire de la Capitale :

- › Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école du Centre de services scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section «Choix d'école» du formulaire. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire. L'acceptation d'un choix d'école peut être révoquée si la capacité d'accueil annuelle est insuffisante au regard de l'organisation scolaire.
- › Les demandes d'admission et d'inscription sont traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur au Centre de services scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site Internet.

À l'extérieur de leur centre de services scolaire :

Pour les élèves qui **ne résident pas** sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans l'une de nos écoles :

Pour les élèves **qui résident** sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent effectuer l'inscription en ligne à l'école de leur bassin, selon les procédures en vigueur dans leur centre de services scolaire de résidence. Ils doivent également remplir le formulaire électronique de «Demande de choix d'école hors territoire» disponible sur le site Internet de leur centre de services scolaire de résidence.

Pour les élèves qui font déjà l'objet d'un choix d'école hors territoire au cours de la présente année scolaire :

Les parents doivent refaire une demande de choix d'école hors territoire uniquement lors d'un déménagement, d'un passage du primaire au secondaire, d'un passage du préscolaire 4 ans au préscolaire 5 ans ou d'un changement de programme ou concentration.

Des questions?

Consultez la page <https://cssc.gouv.qc.ca/prescolaire-et-primaire/inscription-scolaire-admission-prescolaire-primaire-2/#Section-2> ou communiquez avec le service de l'organisation scolaire au **418 686-4040, poste 2204**.

Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte

Soucieux d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, le Centre de services scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre dans l'ordre :

Étape 1 Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.

Étape 2 Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.

Étape 3 Formuler une plainte au Secrétariat général du Centre de services scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.

Étape 4 Formuler une plainte à la protectrice de l'élève. Adressez votre requête par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca, par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à Protectrice de l'élève, Centre de services scolaire de la Capitale, 1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5.

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez notre site Internet au <https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/> ou appelez au 418 686-4040, poste 2100.

Protectrice de l'élève

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de la Capitale met à la disposition de sa clientèle les services d'une protectrice de l'élève.

Quel est le rôle de la protectrice de l'élève ?

La protectrice de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un employé du Centre de services scolaire. Cette personne est nommée par le conseil d'administration. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Elle écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation.

Le mandat de la protectrice de l'élève consiste à recevoir et à traiter une plainte d'un élève ou d'un parent qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Selon le *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* du Centre de services scolaire, la protectrice de l'élève intervient à la fin du processus lorsque toutes les étapes de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste.

Qui est la protectrice de l'élève ?

La protectrice de l'élève du Centre de services scolaire est madame France Deschênes. Il est possible de la contacter :

Par voie postale :
Madame France Deschênes
Protectrice de l'élève
Centre de services scolaire
de la Capitale
1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Par courriel :
protecteureleve@cscapitale.qc.ca

Par téléphone :
418 686-4040, poste 2121

Ma vie, mon métier

La formation professionnelle et l'éducation des adultes du Centre de services scolaire de la Capitale

● 7 centres de formation professionnelle :

École de foresterie de Duchesnay, École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ), École hôtelière de la Capitale, Centre de formation professionnelle de Limoilou, Centre de formation professionnelle de Neufchâtel, Centre de formation professionnelle de Québec, Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer.

Découvrez tous nos programmes :

maviemonmetier.cssc.gouv.qc.ca.



● 3 centres d'éducation des adultes :

Conrad-Barbeau, Centre Louis-Jolliet et Centre Saint-Louis.



Site Monsecondaire

Un outil destiné aux élèves de 5^e et 6^e année, ayant pour but de leur faire découvrir leur école secondaire attirée et faciliter leur transition avec une démarche étape par étape.

Visitez le nouveau site Web

monsecondaire.cssc.gouv.qc.ca.

Services aux entreprises de la Capitale

Les SAE de la Capitale sont adaptés aux besoins des entreprises et des travailleurs en matière d'accompagnement et de formation à Québec :



- Plusieurs formations et services aux entreprises pour les accompagner afin d'attirer les employés talentueux et les retenir;
- Une foule de services aux travailleurs pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et faire reconnaître leur expérience;
- Une variété de cours grand public pour apprendre de façon ludique ou s'initier à certaines tâches d'un métier.

Pour en savoir plus, visitez le site Web

saedelacapitale.cssc.gouv.qc.ca.

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Besoin d'aide pour un retour aux études ?

L'équipe des SARCA vous offre un soutien personnalisé pour faire le point sur votre situation, déterminer un projet de vie, faire une démarche d'orientation et organiser un retour aux études ou un retour sur le marché du travail.

Pour les personnes âgées de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas l'école et qui souhaitent améliorer leur situation personnelle et professionnelle.

Prenez rendez-vous avec nos conseillers d'orientation. Les services sont gratuits et offerts au Centre Louis-Jolliet et au Centre Saint-Louis.

Contact : 418 686-4040, poste 6399

ou sarca@cscapitale.qc.ca

Un emploi pour vous au Centre de services scolaire!



Surveillez nos affichages au cssc.gouv.qc.ca/emplois. Plusieurs emplois sont disponibles dans notre organisation dynamique et bienveillante.